

Le Répertoire de vedettes-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval : sa genèse et son évolution (1^{ère} partie)
The Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval: its Beginnings and its Evolution
El Répertoire de vedettes-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval: su génesis y su evolución

Pierre Gascon

Volume 39, numéro 3, juillet–septembre 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028748ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028748ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gascon, P. (1993). Le *Répertoire de vedettes-matière* de la Bibliothèque de l'Université Laval : sa genèse et son évolution (1^{ère} partie). *Documentation et bibliothèques*, 39(3), 129–139. <https://doi.org/10.7202/1028748ar>

Résumé de l'article

Élaboré pour répondre d'abord aux besoins de la Bibliothèque de l'Université Laval, le **Répertoire de vedettes-matière** a connu au fil des ans une diffusion qu'ont favorisée sa reconnaissance comme norme canadienne par la Bibliothèque nationale du Canada et la mise en place d'un réseau de catalogage coopératif. À l'étranger, son adoption par de nombreuses bibliothèques d'envergure et, notamment, par la Bibliothèque nationale de France confirme son rayonnement et lui assure un rôle important dans la normalisation éventuelle de l'indexation-matière au sein de la francophonie. Le présent article qui sera suivi d'un second à paraître dans une livraison ultérieure retrace l'évolution de cet outil et les événements majeurs qui l'ont marquée.

Le Répertoire de vedettes-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval : sa genèse et son évolution (1^{ère} partie)

Pierre Gascon*

Bibliothèque de l'Université Laval

Élaboré pour répondre d'abord aux besoins de la Bibliothèque de l'Université Laval, le **Répertoire de vedettes-matière** a connu au fil des ans une diffusion qu'ont favorisée sa reconnaissance comme norme canadienne par la Bibliothèque nationale du Canada et la mise en place d'un réseau de catalogage coopératif. À l'étranger, son adoption par de nombreuses bibliothèques d'envergure et, notamment, par la Bibliothèque nationale de France confirme son rayonnement et lui assure un rôle important dans la normalisation éventuelle de l'indexation-matière au sein de la francophonie. Le présent article qui sera suivi d'un second à paraître dans une livraison ultérieure retrace l'évolution de cet outil et les événements majeurs qui l'ont marquée.

The Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval: Its Beginnings and its Evolution

Developed to meet the needs of the library at Université Laval, the **Répertoire de vedettes-matière** is used by many institutions and is recognised as a Canadian standard by the National Library of Canada. The **Répertoire** also supported the creation of a union catalogue network. Its use in libraries in foreign countries, especially by the Bibliothèque nationale de la France, confirms this status and guarantees its continued role in the increasing standardisation of subject-headings used in the French-speaking world. This article, the first of a series of two, outlines the history of the **Répertoire**.

El Répertoire de vedettes-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval: su génesis y su evolución

El **Répertoire de vedettes-matière**, elaborado en primer lugar para responder a las necesidades de la Universidad Laval, conoció al correr de los años, una difusión que ha favorecido su reconocimiento como norma canadiense por la Biblioteca Nacional de Canadá y la elaboración de una red de catalogación cooperativa. En el extranjero, su adopción por numerosas bibliotecas importantes y, especialmente, por la Biblioteca Nacional de Francia, confirma su expansión y le asegura un papel importante en la normalización eventual de la indexación-sujetos en el seno de la francofonía. Este artículo, que tendrá su continuación en un número ulterior de esta revista, relata la evolución de esta obra y de los acontecimientos importantes que la han marcado.

Vers la fin des années 40, la consultation du *National Union Catalog (NUC)* permit aux catalogueurs de l'Université Laval de constater qu'une proportion fort appréciable des documents qu'ils achetaient avaient déjà été analysés et indexés par d'autres bibliothèques à l'aide de *Library of Congress Subject Headings (LCSH)*. Quand on connaît le coût du traitement documentaire, on comprend que la solution s'imposait presque d'elle-même. Plutôt que de recommencer le travail, il paraissait plus profitable d'exploiter le déjà fait, soit les notices bibliographiques qu'offrait le *NUC*. De cette façon, se disait-on, on réaliserait des économies substantielles de temps et d'argent. Mais encore fallait-il pour cela traduire les vedettes-matière américaines, c'est-à-dire le *LCSH*.

Il n'est pas simple de discriminer les concepts importants des moins impor-

tants et de retenir ceux qui feront partie d'une liste, de choisir les mots qui les expriment le mieux et de rejeter les autres, d'établir des liens de hiérarchie et d'association entre eux. Bâtir un thésaurus, encyclopédique de surcroît, élaborer une syntaxe qui permette de former avec les mots du thésaurus des ensembles signifiants et assurer une mise à jour constante d'une telle liste selon l'évolution de la langue, les progrès de la science et les besoins sans cesse croissants de l'analyse documentaire sont des tâches qui exigent des ressources imposantes dont peu d'établissements disposent. Riches de ces ressources, les bibliothécaires de Washington commencèrent la construction de leur thésaurus au début du siècle. Pratiques et avisés qu'ils étaient, ceux de l'Université Laval s'attelèrent à la tâche de le traduire au rythme de leurs besoins et d'élaborer leur liste française en tenant

compte des réalités francophones et québécoises souvent ignorées ou incorrectement rendues par la liste américaine.

Cette tâche fut entreprise dès 1946 et c'est non sans fierté que les premiers artisans du *Répertoire de vedettes-matière (Répertoire)* présentèrent le résultat de leur travail dans l'introduction de la première édition parue en 1962:

Ce répertoire est le résultat d'une quinzaine d'années d'un travail soigné et quotidien des bibliothécaires de Laval. Il a été fait avec un souci marqué de précision scientifique et technique. Modelé sur «Subject headings» de la Bibliothèque du Congrès, il n'en est ni

* L'auteur est membre de l'équipe de réalisation du *Répertoire* à titre de bibliothécaire.

une traduction ni une adaptation. Il se présente avec les caractéristiques mêmes de la bibliothèque de l'Université, à savoir l'universalité des sujets, la note scientifique et l'expression française.

Le répertoire a été créé principalement pour assurer la continuité dans le choix des vedettes et, par là, garantir la perfection du catalogue-dictionnaire en vue de faciliter le travail des chercheurs. Il est un précieux instrument de travail pour les catalogueurs et classificateurs de la Bibliothèque de l'Université Laval. Sans doute qu'il peut être utilisé par d'autres bibliothèques; on devra toutefois tenir compte qu'il a été fait pour les besoins d'une bibliothèque universitaire et assez particulière¹.

«Sans doute qu'il peut être utilisé par d'autres bibliothèques...» Si l'on en juge par le ton modeste de ces propos, les auteurs ne soupçonnaient certes pas la formidable diffusion qu'allait connaître le *Répertoire*. Cela s'explique peut-être par le fait qu'ils connaissaient l'existence d'une autre liste semblable, liste qui comblait déjà les besoins des bibliothèques de moins grande envergure qu'une bibliothèque universitaire et dont ils firent usage pour rédiger leur propre liste.

L'expérience française

Publiée une première fois en 1954 par le service bibliographique de la maison Hachette, la *Liste des vedettes matière de Biblio* était la seule liste française disponible à cette époque. Dans un article paru en 1941 dans la *Revue de l'Université d'Ottawa*, Denise Montel, fondatrice de *Biblio* et responsable du projet d'établissement d'une liste de vedettes-matière, décrivait en ces termes la situation qui prévalait dans les années 30:

Il n'existe pas en français de liste de vedettes-matières, comparable à celles que connaissent et utilisent journalièrement les bibliothécaires des États-Unis et du Canada. [...] Depuis que [...] l'esprit et les méthodes d'outre-Atlantique se sont implantés en France, l'absence de cet indispensable instrument de travail s'est fait vivement sentir (comme il se doit, et peut-être plus

encore au Canada français) et plusieurs essais ont été tentés pour en doter les bibliothécaires français. Il semblait que le moyen le plus rapide et le plus économique était de faire profiter mes compatriotes de l'expérience et des travaux de leurs confrères américains en traduisant purement et simplement la liste réputée la meilleure, celle de la Bibliothèque du Congrès. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises, cette traduction a été commencée. J'ignore si les bibliothécaires canadiens ont eu la même idée, mais je crois savoir en tout cas que, si essais il y a eu, ils n'ont pas eu un meilleur sort que les tentatives françaises, qui ont toujours échoué.

Il y a lieu plutôt, j'en suis persuadée, de s'en réjouir que de s'en plaindre. Car même s'il avait été poursuivi jusqu'à la fin, un tel travail de traduction théorique et abstraite aurait été sans valeur.

Cette conviction n'est pas le résultat d'une étude superficielle de la question. Elle est la conclusion de sept ans d'efforts quotidiens qui ont abouti à l'élaboration de la seule liste de vedettes-matières existant actuellement en français, fondée entièrement sur la liste de la Bibliothèque du Congrès².

Cette liste, dont la rédaction débuta en 1933, connut une expansion rapide jusqu'en 1936. De 1936 à 1937, on révisa en profondeur tout le travail accompli. Cette tâche, confiée à José Meyer, une bibliothécaire qui avait oeuvré pendant de nombreuses années au service du catalogage de la Library of Congress, fut entreprise en vue d'un projet de publication qui se réalisa finalement en 1939.

En mai 1939, [...] le Directeur des Messageries Hachette avait pris la précaution de faire filmer, à l'aide de la machine recordak, le million et demi de fiches constituant la documentation générale du Service bibliographique, résultat de quinze années de travail [...]. Les douze ou quinze milles fiches représentant la liste des vedettes-matières de Biblio furent filmées au même moment, et en double exemplaire³.

Séjournant à Paris pour étudier les bibliothèques françaises, Juliette Chabot, bibliothécaire de la Bibliothèque de la ville

de Montréal, récupéra le second exemplaire et le rapporta au Québec afin de le reproduire par un procédé de polycopie. Cette édition que l'on pourrait qualifier de préliminaire n'a pas reçu tous les soins que l'on aurait souhaité qu'elle eût. En effet, les vedettes créées de 1937 à 1939 ne purent être corrigées. À la décharge des responsables, il faut dire que les circonstances n'étaient guère favorables à l'accomplissement de tels travaux. Avec le début de la deuxième guerre mondiale, les autorités gouvernementales avaient d'autres préoccupations que celle de soutenir des entreprises intellectuelles de cette nature. Pis, on craignit même que le résultat de sept années de construction de vedettes ne soit détruit dans la grande tourmente qui s'était alors abattue sur la France.

[...] actuellement notre liste [...] n'est pas en état d'être livrée au public. Des semaines et des mois d'un patient et consciencieux contrôle seraient indispensables pour la mise au point définitive. [...]

Qu'il me soit permis [...] d'exprimer l'ardent espoir de voir, sous la direction de mon successeur, Biblio continuer, dans une France libérée, sa publication régulière et poursuivre une carrière prospère⁴.

Exprimé en 1941, le souhait de Denise Montel fut exaucé; la *Liste des vedettes matière de Biblio* connut un sort enviable. Elle fut publiée à quatre reprises de 1954 à 1971 et fut utilisée par un nombre suffisamment important de bibliothèques pour que les responsables, cédant aux demandes pressantes de leur clientèle mais non sans avoir longuement hésité en raison des difficultés de l'opération, décidassent

1. Université Laval, Bibliothèque, *Répertoire des Vedettes-Matière de la Bibliothèque de l'Université Laval*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1962, p. I.

2. Denise Montel, «Catalographie. Une liste de vedettes-matières en français», *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 11, no 1, (janvier-mars 1941), 105-106.

3. *Ibid.*, 114.

4. *Ibid.*

d'adjoindre à chaque vedette-matière le ou les indices de la classification décimale de Dewey. Cette amélioration notable apportée à l'édition de 1971 pouvait être considérée comme un signe de la bonne santé de la *Liste* et le gage d'un avenir prometteur. Hélas, la maison Hachette mit un terme à cette aventure, décision qui fit sans doute plusieurs malheureux. L'édition de 1971 sonna le glas d'un travail de bénédictin commencé quarante ans plus tôt.

Les premiers pas du *Répertoire*

Comme il a été mentionné précédemment, les responsables du service de catalogage de la Bibliothèque de l'Université Laval décidèrent très tôt d'adopter le système de classification et les vedettes-matière de la Library of Congress pour cataloguer les ouvrages acquis. Au fil des ans, la liste des vedettes s'allongea au point qu'il fallut publier une première édition en 1954, rudimentaire soit, mais nécessaire, suivie en 1959 d'une deuxième version miméographiée. C'est en 1962 que fut publiée, par les Presses de l'Université Laval, la véritable première édition selon les méthodes traditionnelles d'impression.

En guise d'introduction, cette première édition du *Répertoire* présentait un petit guide d'utilisation et des listes de subdivisions: subdivisions de forme, de sujet et d'histoire, subdivisions aux noms des guerres, des pays, des villes, des langues et des littératures. Bien qu'issu en majeure partie de *LCSH* (éd. 1943, 1948, 1957), le *Répertoire* comportait aussi des vedettes tirées de *Catholic Subject Headings* (éd. 1942, 1947, 1953) d'Oliver Leonard Kapsner et, dans une moindre mesure, des quelques thésaurus suivants: *Subject Headings in Education* (1938) de Clyde Elaine Pettus, et *Subject Headings for Aeronautical Engineering Libraries* (1949), *Subject Headings for Financial Libraries* (1954), *Social Welfare, a List of Subject Headings in Social Welfare* (1937), tous trois publiés par la Special Libraries Association. Les auteurs de l'introduction ont écrit que le *Répertoire* «se présente avec les caractéristiques mêmes de la bibliothèque de l'Université, à savoir l'universalité des sujets, la note scientifique et l'expression française»⁵. En fait, en ce qui a trait à l'universalité des sujets, il

faut préciser que les vedettes-matière de cette édition couvraient surtout les domaines des arts, de la littérature, des sciences humaines et sociales en général, reflétant en cela le contenu du fonds de la bibliothèque générale. D'autres bibliothèques, celles des facultés de médecine, de foresterie et des sciences, n'avaient guère participé à l'élaboration du *Répertoire*.

Avant 1963, la bibliothèque générale de l'Université était logée dans le centre ville de Québec. En 1963, elle quitta le quartier latin pour s'installer sur le campus universitaire à Sainte-Foy, se rapprochant ainsi des trois autres bibliothèques et permettant la mise en commun des ressources du service de catalogage. Les collections des bibliothèques de médecine, de foresterie et des sciences avaient déjà été traitées mais on jugea le résultat insatisfaisant. On engagea donc des bibliothécaires professionnels pour recataloguer ces ouvrages. À titre d'exemple, la collection de la bibliothèque de médecine qui comptait alors environ 15 000 mille documents avait été classée et indexée selon le système Dewey. Ce système, au demeurant fort bien développé, s'avérait tout de même insuffisant pour une collection d'ouvrages de médecine appelée à grandir très vite. Même plus, estimant le système de classification de la Library of Congress lacunaire, on adopta celui de la National Library of Medicine, encore en usage à Laval, et on utilisa simultanément *LCSH* et *MESH* (*Medical Subject Headings*). Terminé en 1965, le recatalogage de ces collections spécialisées permit d'enrichir le *Répertoire* de nombreuses vedettes d'intérêt scientifique et technique de sorte que l'on peut affirmer que c'est non pas la première mais bien la quatrième édition du *Répertoire* (1966) qui reflétait vraiment le contenu du fonds documentaire de l'Université Laval.

Éditions à profusion

Le concours des bibliothèques scientifiques et l'accroissement accéléré des collections et du nombre de catalogueurs provoquèrent une véritable explosion de vedettes. Résultat de seize années d'un patient labeur, la première édition du *Répertoire* (1962) comprenait environ 11 000 vedettes alors que, six ans plus tard, la cinquième en comptait 24 000, du simple

au double en trois fois moins de temps! On produisit trois suppléments sur papier gommé en 1962 et 1963 mais cette solution ne pouvait être que temporaire. Il devenait impérieux de trouver une solution efficace qui permette de publier des refontes périodiques. Dans la préface de la neuvième édition du *Répertoire* (1983), Céline Cartier, alors directrice de la Bibliothèque de l'Université Laval, écrit:

*C'est à ce moment [5 août 1983] qu'il fut décidé de produire le thésaurus par informatique à partir d'un logiciel créé par le Centre de traitement de l'information de l'Université. Ce logiciel-maison, programmé en champs fixes et géré en différé, devait faciliter les mises à jour et permettre essentiellement la production de refontes successives de 1964 à 1976*⁶.

Grâce à la collaboration du Centre de traitement de l'information qui ne s'est jamais démentie, les éditions se succédèrent à un rythme rapide: 1964, 1966, 1968, 1970, 1972, 1976. Dans l'introduction de la septième édition, on peut lire qu'au fur et à mesure que paraissaient les différentes éditions du *Répertoire*, les demandes des bibliothécaires de l'extérieur se faisaient sans cesse plus nombreuses et plus pressantes pour que l'on mette à leur disposition l'instrument de travail que l'on élaborait lentement à l'Université Laval. On eut dit que la multiplication des vedettes et des éditions stimulait la demande!

Ouverture sur le monde

Parmi les bibliothécaires de l'extérieur se trouvaient ceux de l'Université de Montréal, sans doute les plus intéressés. En effet, au cours de l'année 1969, la Bibliothèque de l'Université de Montréal, qui cataloguait aussi ses documents à partir du *NUC*, offrit sa collaboration en transmettant plusieurs dossiers de vedettes-matière dont elle souhaitait l'intégration

5. Université Laval, Bibliothèque, *Répertoire des Vedettes-Matière de la Bibliothèque de l'Université Laval*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1962, p.1.

6. Université Laval, Bibliothèque, *Répertoire de vedettes-matière*, 9^e éd., Québec, Bibliothèque de l'Université Laval, 1983, vol. I (Introduction), p. V.

dans le *Répertoire*. N'écartant pas l'éventualité d'une diffusion plus étendue du *Répertoire* et mesurant les avantages qu'il y avait à devancer leurs propres besoins immédiats, les responsables de l'époque modifièrent quelque peu la politique qui guidait le développement du *Répertoire*, et cela, dès 1970. Aussi, décidèrent-ils d'intégrer les vedettes-matière que les collègues de l'Université de Montréal continuaient de leur envoyer régulièrement depuis 1969. Au cours des années suivantes, la collaboration s'accrut; outre un échange de lettres très soutenu, des représentants de l'Université de Montréal se rendirent à l'Université Laval de trois à cinq fois l'an pour discuter de vedettes à inclure dans la liste et des problèmes inhérents à son utilisation. De plus, l'Université de Montréal fut informée chaque semaine des ajouts et des modifications apportées au *Répertoire*.

En 1970, Lucien Papillon, directeur des services techniques, tenait des propos qui ne sont pas sans rappeler ceux tenus trente ans plus tôt par Denise Montel et qui exprimaient très clairement la volonté des responsables d'imprimer au *Répertoire* une ouverture sur le monde:

En dépit de tous nos efforts, nous n'avons [...] pas la prétention d'offrir un répertoire qui soit parfait et qui convienne à toutes les institutions. [...] Il appartient à chaque bibliothécaire de procéder à une adaptation locale selon les besoins du milieu où il évolue. Nous serions intéressés à connaître ces adaptations locales, afin d'étudier la possibilité de les inclure dans une édition ultérieure.

[...] Nous ne pouvons passer sous silence la collaboration que nous apporte, depuis octobre 1969, le Service de catalogage de la bibliothèque de l'Université de Montréal. Nous songeons à élargir cette coopération pour faire en sorte que cet instrument de travail soit de plus en plus utile aux bibliothèques canadiennes⁷.

Sans éclat, ces propos annonçaient une décennie 1970-1979 riche en événements d'importance. Grâce au souci des responsables d'élargir la coopération, l'ouverture au monde s'amorçait. Le *Répertoire*, reflétant jusqu'alors le contenu

de la collection de l'Université Laval, entreprenait une nouvelle étape de son évolution. Et l'informatisation qui avait rendu possible la production de refontes à volonté allait désormais lui faire franchir des pas de géant. Mais auparavant, qu'en était-il de la besogne de tous les jours?

La besogne au quotidien

Au milieu des années 60, les bibliothécaires entreprirent la constitution d'un fichier de traduction française des vedettes-matière en langue anglaise tirées des notices bibliographiques publiées dans le *NUC*. Ce catalogue recensait les notices bibliographiques établies par les bibliothèques américaines et on le consultait pour vérifier si les ouvrages acquis par la bibliothèque n'avaient pas déjà été catalogués. Une équipe spécialement affectée à cette tâche y recherchait les notices par noms d'auteur et par titres, les photocopiait et insérait les photocopies dans les ouvrages qui étaient ensuite distribués aux catalogueurs selon leur spécialité. De façon générale, les notices établies par la Library of Congress et la National Library of Medicine étaient acceptées telles quelles. Quant aux notices établies par d'autres bibliothèques, elles servaient de point de départ à une description matérielle et à une indexation-matière plus poussées, conformes aux exigences de la Bibliothèque de l'Université Laval. Évidemment, ces notices étant rédigées en anglais, chaque catalogueur devait en traduire les différents éléments dont les vedettes-matière de *LCSH*. Dans ces cas de catalogage dit dérivé, le bibliothécaire avait deux responsabilités principales: s'assurer que l'indexation était convenable et traduire les vedettes-matière. Dans les cas de catalogage original, c'est-à-dire lorsque la recherche dans le *NUC* s'était avérée infructueuse et qu'il fallait créer les notices bibliographiques de toutes pièces, le bibliothécaire devait repérer dans *LCSH* les vedettes exprimant le mieux le contenu du document et les traduire. S'il ne trouvait rien, il devait créer des vedettes françaises, dites originales, c'est-à-dire des vedettes propres à Laval et sans équivalent anglais, et ce, dans le respect des règles de la Library of Congress.

Pour chaque vedette traduite, on préparait au moins deux fiches: l'une, donnant la traduction de l'anglais au français,

était placée dans un fichier de traduction selon l'ordre alphabétique des mots anglais; l'autre fiche, qui présentait la vedette française, ses synonymes, la vedette anglaise correspondante, le réseau des termes hiérarchiques et associés et les ouvrages de référence ayant servi à la traduction, était intercalée par ordre alphabétique des mots français dans un autre fichier qui constituait le répertoire proprement dit. Enfin, on intercalait aussi dans ce fichier une fiche de renvoi «voir» pour chaque synonyme ou terme français rejeté. Énergivore et sans nul doute archaïque aux yeux de plusieurs, cette pratique encore en usage sera abandonnée dès que le nouveau système informatique pourra assurer la gestion du *Répertoire*. Alimenté de manière constante, l'humble petit fichier qui, jeunot, tenait sur un coin de bureau, s'est progressivement muté en un monstre exigeant des soins soutenus. Mais, par son inertie et sa masse imposante de 360 tiroirs, ce monstre familier respire une assurance tranquille et offre comme une sorte de garantie de stabilité à une époque où pullulent et s'affrontent des essais d'innovations technologiques souvent éphémères.

Pour traduire les vedettes anglaises choisies, le bibliothécaire consultait quelque deux cents ouvrages de référence pour la plupart bilingues. En cas de difficulté majeure, il recourait à des spécialistes, tels les professeurs de l'Université ou les terminologues de l'Office de la langue française. Il faisait aussi grand usage de *Biblio*, un outil de travail permettant d'autres mais un outil dont on reconnaissait la grande qualité. S'en priver pour d'obscurs scrupules eut été se pénaliser et faire preuve d'un piètre sens de l'efficacité. Si, pour Denise Montel, il semblait que le moyen le plus rapide et le plus économique était de faire profiter ses compatriotes de l'expérience et des travaux de leurs confrères américains en traduisant purement et simplement la liste réputée la meilleure, celle de la Library of Congress, de même pour les bibliothécaires de Laval, il semblait que le moyen le plus rapide et le plus économique de traduire les vedettes de *LCSH* était de profiter du travail

7. Université Laval, Bibliothèque, *Répertoire de vedettes-matière*, 6^e éd., Québec, 1970, p. I. (Hors commerce)

réalisé par leurs collègues français. Dès le début, ils recoururent à la *Liste des vedettes-matière* présentée par Juliette Chabot (1942) puis aux éditions successives de *Biblio*. Être avisé, voilà une qualité bien partagée, semble-t-il... Denise Montel n'écrivait-elle pas en 1941:

*Suivant un procédé adopté dans d'autres pays, nous pensons qu'il serait souhaitable que les bibliothèques canadiennes soient en mesure d'offrir leurs critiques et leurs suggestions. Mlle Chabot s'occupe activement de la mise en chantier d'un projet de polycopie, qui rendrait possible cette collaboration précieuse*⁸.

On en fit usage, certes, mais très tôt on comprit que *Biblio* ne répondait que partiellement aux besoins d'une bibliothèque universitaire. Étant donné la nature et l'accroissement rapide de la collection de la bibliothèque, il importait de se doter d'un outil que l'on pourrait développer et façonner sur mesure.

Tous les bibliothécaires de la division du traitement travaillaient à la construction du *Répertoire* tout en effectuant l'analyse, le classement et l'indexation des documents. La lourdeur de la tâche et la qualité que l'on exigeait tant du *Répertoire* que de l'analyse nécessitèrent la formation de deux équipes distinctes: une qui se consacrerait uniquement à l'analyse, à la «classification» et à l'indexation; l'autre qui aurait pour rôle de construire, de développer et de tenir à jour le *Répertoire* et de répondre aux questions des collègues catalogueurs et d'une clientèle extérieure sans cesse croissante. Ce partage des tâches fut réalisé en avril 1975. Aujourd'hui, l'équipe du *Répertoire* comprend six bibliothécaires et une employée de bureau. Polyvalent par nécessité, chacun de ces bibliothécaires possède une compétence propre en raison de sa formation universitaire, de ses connaissances et de ses goûts. Les moyens dont dispose l'équipe se sont accrus de façon notable: volumineuse collection d'ouvrages de référence généraux et spécialisés, budget d'acquisition, micro-ordinateurs, accès direct à diverses banques de données telles que PASCAL, Banque de terminologie du Québec, etc. Bien que s'étant considérablement améliorées au fil des ans et teintées d'informatique, les métho-

des de travail demeurent essentiellement les mêmes que celles des années 60.

Normalisation du catalogage

Au début de la décennie 1970-1979, l'informatique laissait entrevoir des voies très intéressantes en matière de catalogage. Des experts étudièrent la possibilité de mettre au point un système qui permettrait la codification automatisée des tables de classification de la Library of Congress, la production automatique d'un index bilingue de ces tables, la constitution d'un répertoire bilingue automatisé de vedettes-matière avec corrélation des vedettes aux codes de classification et, à plus long terme, la constitution progressive d'un répertoire général par indices de classification LC, Dewey, CDU (Classification décimale universelle). Mais face à l'abandon graduel des grands systèmes existants comme LC et CDU au profit de systèmes maison, à la prolifération de thésaurus spécialisés et à l'utilisation de plus en plus fréquente de la méthode du vocabulaire libre pour l'indexation fine, les experts s'interrogeaient sur la valeur des listes encyclopédiques comme le *Répertoire* ou *LCSH* et se demandaient s'il valait la peine d'investir dans ces entreprises de normalisation et d'automatisation. Certains d'entre eux doutaient fortement de la viabilité de répertoires encyclopédiques bilingues. S'il était assez concevable d'élaborer un répertoire de vedettes-matière bilingue voire polyglotte restreint à une discipline, il leur paraissait impensable d'en arriver à un tel résultat pour l'ensemble des connaissances humaines. Selon eux, le génie des langues s'y opposait comme avait pu le constater l'équipe qui caressa un tel projet durant de longues années à la Bibliothèque du Parlement canadien et qui dut l'abandonner de guerre lasse. Alors, comment résoudre le problème de la normalisation du langage documentaire dans les grandes bibliothèques canadiennes?

À l'occasion de la Conférence nationale sur la normalisation du catalogage tenue les 19 et 20 mai 1970 à la Bibliothèque nationale du Canada (BNC), Rosario de Varennes, conseiller à l'analyse et à l'automatisation des services de la Bibliothèque de l'Université Laval, déclarait:

*Je ne vois [...] qu'une possibilité [...]: l'établissement et la tenue à jour du répertoire dans chaque langue et le traitement par ordinateur pour accélérer la mise à jour et conséquemment la parution des éditions. [...] Le répertoire de Laval a maintenant audience à la grandeur de la francophonie et est régulièrement mis à jour par programme d'ordinateur depuis 1964. Je propose donc que la Bibliothèque nationale du Canada prenne entente avec les autorités de la bibliothèque de l'Université Laval pour déclarer ce répertoire liste officielle de vedettes-matière en français et établisse un comité permanent de révision et de mise à jour du répertoire, après avoir pris avis d'un groupe d'experts d'au plus cinq membres pour déterminer l'orientation précise du travail du dit comité*⁹.

Au terme de la conférence, on approuva la proposition de Rosario de Varennes et l'on recommanda «que la Bibliothèque nationale du Canada établisse des priorités et crée des groupes d'experts pour étudier, par exemple, les sujets suivants:... l'adoption du *Répertoire de vedettes-matière* de Laval comme liste officielle provisoire canadienne de vedettes en français et sa révision et sa tenue à jour par la Bibliothèque nationale» (recommandation II, 5).

Dans un exposé présenté lors d'un colloque organisé par University of Toronto Library Automation Systems (UTLAS) et tenu à Ottawa en décembre 1977, Michel Fournier, chef de la division du traitement de la Bibliothèque de l'Université Laval, résuma bien la suite des événements¹⁰. Constatant le bien-fondé de la recommandation, la BNC forma, le 1^{er} février 1971, le Groupe de travail canadien sur la normalisation du catalogage. Approuvé

8. Denise Montel, «Catalographie. Une liste...», 114.

9. Rosario de Varennes, *Normalisation de la classification et des vedettes-matière*, 30 avril 1970. (Inédit)

10. University of Toronto Library Automation Systems, *What's in a name? Control of catalogue records through automated authority files*, Toronto, University of Toronto Press, 1978, p. 109-119.

en juin 1972 et paru en 1973, son rapport entérina une pareille prise de décision. Du 25 avril 1972 au 12 octobre 1973, une correspondance se poursuivit entre le directeur de la Bibliothèque de l'Université Laval et celui de la BNC ou leurs représentants. Cette correspondance permit une première rencontre des deux organismes le 9 août 1973 pour établir un plan d'action. Au tout début de 1974, l'acceptation de ce plan par le directeur de la BNC rendit possible la signature d'une entente bilatérale qui, pour plusieurs raisons, ne se réalisa que deux ans plus tard. La BNC n'attendit pas la signature pour se décider à n'utiliser que le *Répertoire* comme liste officielle de vedettes en français pour *Canadiana*, la bibliographie nationale, et cela à partir de janvier 1974.

La décision se situait dans la droite ligne d'une longue pratique. Avant même que paraisse, en 1962, la première édition du *Répertoire*, le Centre bibliographique canadien, aujourd'hui la BNC, s'inspirait déjà des premières listes miméographiées de vedettes-matière préparées par l'Université Laval. Les catalogueurs de la Bibliothèque du Parlement canadien, dont une large partie des collections devait être versée à la nouvelle bibliothèque nationale, feuilletaient régulièrement ces listes antédiluviennes. Dans la préface du *Répertoire des Vedettes-Matière* de la Bibliothèque du Parlement, publié en 1963, Erick Spicer et Guy Sylvestre, bibliothécaires parlementaires, écrivent:

Comme on prévoyait qu'il faudrait trois ou quatre ans pour restaurer l'édifice [endommagé par un incendie au mois d'août 1952] et que, d'autre part, la Bibliothèque nationale venait d'être établie en 1950, le moment était tout désigné pour commencer à répartir les ouvrages entre ces deux bibliothèques. [...] Le moment était aussitôt désigné pour entreprendre de reclassifier les ouvrages qui devaient rester dans la collection de la Bibliothèque du Parlement. Comme il fut décidé d'utiliser le système de classification de la Library of Congress, ainsi que ses vedettes, il devenait donc nécessaire de traduire et d'adapter, selon les besoins du catalogue français, les «Subject Headings used in the Dictionary Catalogs of the Library of Congress».

*[...] Le répertoire de vedettes-matière de Biblio existait déjà et rendit de nombreux services. De même, le répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval, publié plus tard, fut consulté depuis avec profit*¹¹.

Plusieurs bibliothèques et centres de documentation des organismes administratifs et des ministères fédéraux emboîtèrent le pas à la BNC et adoptèrent le *Répertoire* comme outil d'indexation en français.

Entente Laval-BNC

Normalement, le contrat final aurait dû être paraphé par les deux parties au début de 1974 mais une série de contretemps empêcha la Bibliothèque de l'Université Laval de ficeler l'entente: formation d'UNICAT/TÉLÉCAT, restrictions budgétaires, retards énormes dans la production de la dernière édition à l'aide de l'ancien programme, etc. Ne pouvant plus suffire à la tâche, Laval proposa aux divers partenaires de poursuivre l'oeuvre en coopération. Lors d'une réunion tenue le 27 août 1975, le Sous-comité des bibliothèques de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) accepta une proposition à l'effet que le *Répertoire* devienne un «projet» coopératif financé par l'ensemble des universités du Québec et qu'il soit géré par la Bibliothèque de l'Université Laval. Coopération au niveau du développement intellectuel, soit, mais en ce qui concerne le financement et l'informatisation, c'était une autre histoire.

*Réalisant aux premiers sondages que les collaborateurs québécois, même s'ils étaient très bien intentionnés, ne disposaient pas aisément des ressources requises, elle [Bibliothèque de l'Université Laval] fit un sondage additionnel le 30 octobre 1975 du côté de la BNC. Celle-ci étant en mesure de répondre immédiatement aux besoins, Laval décida de compléter avec elle l'entente amorcée dès 1972, tout en laissant la porte ouverte à la collaboration des partenaires québécois*¹².

Outre les ressources disponibles à Ottawa, le contexte informatique canadien de 1975 rendait nécessaire la conversion des données ordinolingues du *Répé-*

toire d'un format maison au format MARC canadien et justifiait donc cette décision.

*Il eût été ridicule pour Laval, déjà à court d'analystes-programmeurs, et pour les autres partenaires québécois, sans expérience pratique ou ayant à peine amorcé des travaux à ce niveau, de se lancer dans cette entreprise assez onéreuse de conversion alors que déjà était en vigueur et disponible à la BNC un fichier d'identification construit selon le MARC canadien incorporant de 15% à 20% des vedettes-matière de Laval, d'autant plus qu'il y a compatibilité de support informatique entre les programmes de Laval et de la BNC*¹³.

Joseph-Marie Blanchet, directeur de la Bibliothèque de l'Université Laval, faisait valoir également aux membres du Sous-comité permanent des bibliothèques de la CREPUQ que cette liste normalisée de vedettes en français pourrait éventuellement faire l'objet d'échange ou d'entente sur le plan international. Une entente existait déjà entre la BNC et la Bibliothèque nationale de France pour l'échange des bandes MARC canadiennes et françaises, à l'instar de celle existant entre la BNC et la Library of Congress pour les bandes MARC canadiennes et américaines. Il lui paraissait logique qu'une entente complémentaire concernant le *Répertoire* normalisé s'établisse par le même truchement national.

Finalement signé au mois de mars 1976, le premier contrat stipule dans ses grandes lignes que la création de vedettes relève de l'Université Laval et que la BNC gère la banque de données et la diffusion des produits tirés de cette banque. À l'échéance de ce contrat, plusieurs ententes successives furent conclues, la dernière étant encore en vigueur. Elles assuraient le versement de paiements par la

11. Canada, Bibliothèque du Parlement, *Répertoire des Vedettes-Matière*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1963, préface (non paginée)

12. Joseph-Marie Blanchet, *Mémo adressé aux membres du Sous-comité permanent des bibliothèques de la CREPUQ*, 2 décembre 1975, 6 p. (Document interne)

13. *Ibid.*

BNC sur la base de services rendus, l'Université Laval agissant comme centre de création et de validation des vedettes du *Répertoire* et garantissant l'approvisionnement de la BNC en équivalences françaises pour les notices publiées dans *Canadiana* ou requises pour l'analyse des ouvrages de sa collection. Selon ces ententes, les étapes de la production du *Répertoire* sont les suivantes: production d'une bande magnétique par UTLAS et envoi à la BNC, stockage des données dans le système de la BNC et production par celle-ci d'un échantillon sur microforme, vérification de l'échantillon par Laval et reproduction sur microfiches pour diffusion.

Durant les négociations, les responsables du *Répertoire* tentaient désespérément d'améliorer le programme d'automatisation mis au point par le Centre de traitement de l'information dix ans plus tôt. Une fois l'entente conclue avec la BNC, ils s'initient au format MARC canadien. Afin de produire le plus rapidement possible un supplément sur microfiches, ils s'empressèrent de coder les vedettes-matière créées à partir de 1976 ainsi que les vedettes publiées dans la huitième édition et modifiées depuis. À chaque semaine, un lot de bordereaux était expédié à la BNC qui vérifiait le codage, le complétait et saisissait les données. Les vedettes-matière créées par Laval et ses partenaires devenaient ainsi partie intégrante du fichier d'autorité de la BNC au même titre que les collectivités-auteurs et autres notices établies à la Bibliothèque nationale même. Le vieux programme informatique servait à produire la huitième édition de 1976 puis fut abandonné.

UTLAS

Pendant le stockage des vedettes-matière dans la banque de données de la BNC, on mena une expérience similaire de saisie en mode conversationnel de deux mille notices extraites de la huitième édition du *Répertoire* avec UTLAS. Réalisée en décembre 1977, l'expérience démontra que ce mode de saisie s'avérait plus souple et beaucoup plus rapide que le mode différé de la Bibliothèque nationale.

UTLAS est une création de l'Université de Toronto. En 1969, cette université

fit l'acquisition d'un puissant ordinateur et conçut un système intégré de gestion pour ses bibliothèques. Trois ans plus tard, on dut admettre que l'on ne pouvait plus financer seul un développement d'une telle envergure et on mit donc le système à la disposition des usagers externes. Afin de combler le mieux possible les besoins des utilisateurs potentiels, on concentra les efforts sur la mise au point d'un module de catalogage automatisé. Une fois le module opérationnel, on créa un organisme à caractère commercial dénommé University of Toronto Library Automation Systems (UTLAS), organisme appelé à s'autofinancer de la même façon que les presses universitaires. La Bibliothèque centrale de l'Université de Toronto devint ainsi un client de ce nouveau prestataire de services au même titre que les autres usagers¹⁴.

Le système utilisait le format MARC et avait entre autres objectifs celui de stimuler le catalogage coopératif naissant. Le système était conçu de telle sorte que chaque client possédait son propre fichier et pouvait extraire des fichiers des autres clients les notices bibliographiques qui lui convenaient. Étant donné l'importance du bassin, l'opération de repêchage s'avérait rentable pour la majorité des clients. La constitution du fichier RVM (*Répertoire*) dans le système UTLAS ne pouvait que renforcer la coopération tout en favorisant la normalisation de l'indexation-matière souhaitée par le Groupe de travail canadien sur la normalisation du catalogage.

Catalogage coopératif

Le besoin de mise en commun des ressources techniques n'était pas nouveau. Depuis 1960, des responsables de bibliothèques ontariennes et québécoises, appuyés par le Council of Ontario Universities et la CREPUQ, travaillaient de concert à démontrer la viabilité d'un réseau interactif bilingue pour le traitement en coopération de tout genre de documents et pour la constitution d'un catalogue collectif ordnolingue. Leurs efforts combinés à l'initiative de l'Université de Toronto favorisèrent la naissance d'un consortium de grandes bibliothèques québécoises et ontariennes, francophones et anglophones, universitaires pour la plupart. Formé en 1974 sous le nom

d'UNICAT/TÉLÉCAT (Union Catalogue/ Télécatalogue), le groupe, dont le nombre de membres augmenta progressivement jusqu'à une vingtaine, devint le client le plus important d'UTLAS. Les partenaires convinrent de créer pour chaque document catalogué une seule notice qui servirait à chacun d'entre eux. Très complète, la notice pouvait être établie en français ou en anglais et puis traduite si nécessaire mais comportant toujours les mêmes éléments.

*La caractéristique essentielle du système UNICAT/TELECAT est sans contredit l'existence du fichier collectif. Ce fichier comprend tous les dossiers traités (ou catalogués) depuis la mise sur pied du système [...]. L'avantage principal de ce fichier est d'éliminer la duplication du catalogage chez les usagers puisque ces derniers ont accepté le principe qu'un dossier traité une fois l'est pour tous les usagers d'une même langue, de telle sorte que les usagers subséquents d'un dossier sont liés par un dossier du fichier collectif*¹⁵.

Cette coopération offrait des avantages indéniables mais était empreinte d'une coercition parfois trop contraignante pour les membres du consortium. L'économie du système UTLAS les incitait à cette frugalité. Les moyens informatiques se perfectionnant, UTLAS améliora la performance de son système alors que Laval stockait déjà depuis quelque temps ses vedettes-matière dans celui de la Bibliothèque nationale. En plus de la saisie en temps réel et en mode conversationnel, le système offrait d'autres avantages majeurs: production de listes imprimées ou de microfiches à volonté, interface informatique des notices bibliographiques et des notices d'autorité, mise à jour instantanée du *Répertoire*, disponibilité immédiate des nouvelles vedettes-matière pour les fichiers bibliographiques automatisés, etc. Pour diverses raisons, le consortium

14. Jack Cain, «Aperçus sur un grand réseau automatisé de bibliothèques en pleine croissance», *Documentaliste*, vol. 15, no 5-6 (novembre-décembre 1978), 11-16.

15. Pierre Deslauriers, «UNICAT/TÉLÉCAT: évolution du projet et perspectives d'avenir», *Documentation et bibliothèques*, vol. 23, no 3 (septembre 1977), 155.

UNICAT/TÉLÉCAT fut dissous en juin 1980: coûts de fonctionnement trop élevés, divergence d'intérêts chez les membres, désintéressement généralisé en Ontario, volonté québécoise de juguler l'hémorragie des capitaux, ... Il fut remplacé par RIBLIN (Réseau Informatique des Bibliothèques/ Information Network), réseau de télécatalogage en mode conversationnel fonctionnant sous l'égide de la CREPUQ et regroupant une douzaine de bibliothèques, surtout québécoises, qui s'engagèrent à respecter les normes de l'ancien groupe UNICAT/TÉLÉCAT.

Ottawa ou Toronto?

L'expérience de saisie des deux mille notices s'étant avérée concluante, la Bibliothèque de l'Université Laval songea à changer de cap. Vu l'importance des intérêts en jeu, elle réévalua soigneusement la situation et consulta ses partenaires d'UNICAT/TÉLÉCAT, particulièrement l'Université de Montréal et la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ). Verser toutes les vedettes de la huitième édition dans la banque de la BNC occasionnait des frais fort raisonnables et le coût annuel de la saisie des dossiers courants aurait pu faire l'objet d'une entente avec Ottawa. S'engager avec UTLAS impliquait des frais neuf fois plus élevés. Si Laval acceptait de partager avec UTLAS les droits de propriété sur le *Répertoire*, UTLAS défrayait les coûts du «temps machine», réduisant ainsi la facture du tiers ¹⁶.

En poursuivant ses opérations avec la BNC, Laval réalisait certes des économies mais privait ses partenaires de l'accès direct au *Répertoire*. Devant l'urgence du besoin de contrôler la qualité dans les banques de données bibliographiques, besoin exprimé par tous, il paraissait souhaitable que la Bibliothèque de l'Université Laval donne accès à sa liste de vedettes-matière autrement que par l'imprimé qu'elle publiait. Ce mode de publication causait frustrations et pertes de temps chez les utilisateurs; les vedettes créées quotidiennement à Laval ne devenaient disponibles que de nombreux mois plus tard. Par contre, il était impensable qu'une bibliothèque, même de la taille de celle de l'Université Laval, assume seule les coûts informatiques alors qu'elle avait déjà à sa

charge les salaires de l'équipe du *Répertoire*. D'ailleurs, le Sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ avait déjà accepté, quatre ans plutôt, que le *Répertoire* devienne un programme coopératif financé par l'ensemble des universités québécoises. Dans un rapport daté du 9 mars 1979, la Direction générale de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation du Québec reconnaissait clairement la situation financière pénible que vivait la Bibliothèque de l'Université Laval:

Les universités ont été amenées à créer et à développer des services documentaires dont l'intérêt et l'utilisation dépassent largement leurs besoins et leurs moyens financiers.[...]

Celui qui, parmi ces services, possède le plus grand rayonnement est sans doute le Répertoire de vedettes-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval.

Ce thésaurus [...] coûte annuellement environ \$150 000 à la bibliothèque de l'Université. Et ce coût ne comprend pas les frais de supervision de l'équipe. Il n'est pas normal que le financement de cette initiative unique repose presque entièrement sur une seule université; il devrait normalement être pris en charge par l'Office des ressources documentaires du Québec, dont le Ministère des Affaires culturelles s'est fait le parrain ¹⁷.

Les auteurs du rapport font état des discussions intenses menées par les diverses parties intéressées, tant anglophones que francophones, au sujet de l'avenir du *Répertoire* et de la difficulté de plus en plus grande qu'éprouve à cet égard la Bibliothèque de l'Université Laval. Ils soulignent l'unanimité des membres du réseau UNICAT/TÉLÉCAT à reconnaître l'indispensabilité de l'instrument collectif qu'est le *Répertoire* et le maintien du thésaurus sous l'autorité de la Bibliothèque. Ils mentionnent également les efforts appréciables fournis par la Bibliothèque de l'Université de Montréal et la BNQ pour participer au développement intellectuel du *Répertoire*. Enfin, ils estiment que cet ouvrage constitue un bon exemple d'une réalisation d'intérêt commun que le ministère de l'Éducation devrait soutenir financièrement.

La tenue à jour de cet outil terminologique, qui a au moins quintuplé depuis sa première édition, s'avère une charge extrêmement lourde à supporter pour une seule bibliothèque qui, à toute fin pratique, se substitue à une institution nationale. Depuis deux ans, Laval a accepté une aide financière de la Bibliothèque nationale du Canada qui a permis de défrayer les coûts de terminologie. C'est la seule aide financière «extérieure» reçue à ce jour.

Le groupe québécois de TELECAT/UNICAT avait accepté à l'unanimité une proposition de financement partagé d'une partie des coûts afférents au Répertoire. Le réseau entier, québécois et ontarien, a accueilli la même proposition très favorablement, sans toutefois qu'une décision immédiate puisse être prise. Les difficultés prévisibles qui sont apparues dans l'établissement des modalités éventuelles de partage, les délais à prévoir [...] et plusieurs autres facteurs ont fait qu'aucune entente n'a pu être conclue permettant un financement collectif à court terme du Répertoire ¹⁸.

En dépit de ces conditions défavorables, Laval signa un contrat avec UTLAS et, dès le 6 février 1979, on procéda au versement des vedettes dans la banque de Toronto au rythme de six à sept cents par semaine de sorte qu'en décembre de la même année, l'opération était presque terminée. Presque, pas tout à fait... Il restait les douze mille vedettes que l'on avait stockées dans le fichier de la BNC entre 1976 et 1978 afin de produire des suppléments trimestriels sur microfiches. La publication de la neuvième édition prévue pour 1981 fut retardée à cause de

16. Université Laval, Bibliothèque, *Estimation des coûts de création et de mise à jour du Répertoire de vedettes-matière pour l'établissement d'un fichier automatisé*, 12 octobre 1978, 5 p. (Document interne)

17. Patrick Allen et al., *Rapport du comité technique d'évaluation des bibliothèques universitaires québécoises*, Québec, Ministère de l'éducation, Direction générale de l'enseignement supérieur, 1979, vol. 1, p. 85-86.

18. *Ibid.*, vol. 2 (Annexe), p. 65-66.

problèmes de nature informatique. En effet, les formats d'autorité de la BNC et d'UTLAS étaient radicalement différents en ce qui a trait à la structure des notices. La mise au point d'un programme de conversion fut laborieuse. L'équipe du *Répertoire* profita de ce délai pour étudier les quelques centaines de vedettes problématiques qui subsistaient, principalement des vedettes issues de MESH et de la liste de Kapsner que l'on voulait éliminer, des vedettes n'ayant pas d'équivalents anglais et des noms géographiques. On vint à bout de tous ces problèmes et la neuvième édition parut en 1983, sept ans après la huitième!

L'entente avec UTLAS est toujours en vigueur mais sera bientôt modifiée en raison de l'achat par la Bibliothèque de l'Université Laval d'un système intégré qui devrait permettre la gestion totale du *Répertoire* sur place. Pour sa part, la BNC reçoit régulièrement d'UTLAS toutes les vedettes-matière modifiées et nouvellement créées pour ses propres besoins d'indexation-matière et pour la préparation des éditions du *Répertoire* dont elle est toujours responsable. En ce qui concerne le financement de l'entreprise, on peut dire que la situation s'est quelque peu améliorée depuis grâce aux redevances et aux revenus tirés de l'utilisation du *Répertoire* et de la vente des produits, grâce aussi à des contributions diverses, la plus importante demeurant celle de la BNC. Quant aux collaborations relatives au développement intellectuel du *Répertoire*, elles se sont accentuées tout au long des années 70.

Comité tripartite des vedettes-matière

Au cours de la deuxième semaine du mois de février 1977, les directeurs des bibliothèques de l'Université Laval et de l'Université de Montréal et le conservateur de la BNQ (cette dernière avait adopté, en 1976, le *Répertoire* pour son catalogue et la *Bibliographie du Québec*) se réunirent à Montréal, accompagnés des responsables de leurs services techniques, pour mettre sur pied un comité qui aurait pour mandat de normaliser les procédures de construction du *Répertoire*, d'étudier les coûts afférents aux diverses opérations et d'établir un partage éventuel de ces coûts. Ce comité, nommé Comité tripartite des vedettes-matière, était composé de deux

représentants de l'Université de Montréal, deux de la BNQ et trois de l'Université Laval, cette dernière en assumant la présidence. Onze mois plus tard, un représentant de la BNC joignit les rangs du comité à titre d'observateur.

Dès la première réunion tenue le 17 février 1977 et au cours des trois suivantes, le Comité tripartite précisa la nature de son rôle, le limitant à l'aspect intellectuel et technique du développement du *Répertoire*. Avec l'assentiment des directeurs, il se donna comme mandat de former et de perfectionner les bibliothécaires de l'Université de Montréal et de la BNQ qui rédigeaient depuis quelques années des dossiers de vedettes répondant à leurs besoins respectifs d'indexation-matière et les faisaient parvenir à l'équipe de Laval pour vérification et intégration au *Répertoire*. Mais son mandat le plus important consistait à discuter des problèmes de fond concernant les vedettes, la structure du thésaurus et à trouver des solutions capables de satisfaire chacun des partenaires. Plusieurs cas complexes firent l'objet de longues discussions et de multiples échanges épistolaires. C'est ainsi que s'élaboraient des principes de construction de vedettes que l'on s'efforçait de mettre par écrit pour en assurer une certaine pérennité. Nombre de ces principes ou règles sont encore en vigueur aujourd'hui. Pour les cas litigieux, on cherchait toujours à établir le consensus sur une solution acceptable, quitte à faire des compromis, respectant en cela l'esprit de coopération souhaité par tous les partenaires. Mais en cas de désaccord profond, on recourait au vote. Les réunions mensuelles se tenaient en alternance à Montréal et à Québec et on organisa également quelques conférences téléphoniques. Au cours de cette période, la BNQ et la Bibliothèque de l'Université Laval travaillèrent conjointement à la traduction de l'introduction de la huitième édition de LCSH, laquelle fut publiée en 1979 et qui sera suivie en 1983 d'une nouvelle introduction, originale, distincte de celle de la Library of Congress.

Jusqu'en 1979, les modalités de fonctionnement du Comité tripartite s'appliquèrent dans un cadre traditionnel. L'informatisation du *Répertoire* avec le concours d'UTLAS nécessita une révision des procédures. Dans ce nouveau con-

texte et compte tenu de l'impact appréhendé de l'utilisation des ressources humaines dans chaque bibliothèque, on décida de faire participer le responsable des services techniques de l'un des trois établissements. Ce responsable administratif qui assisterait aux réunions aurait pour rôle de faire le lien entre le Comité tripartite et les instances décisionnelles et serait en même temps le porte-parole de celles-ci. Le 11 juin 1979, les trois directions s'associèrent pour former le Comité de gestion des vedettes-matière, composé des directeurs de chaque bibliothèque et des responsables des services techniques. Il se réunissait une fois l'an ou sur demande de son représentant au Comité tripartite, advenant l'éventualité d'investissement en ressources humaines et matérielles, de modification des descriptions de tâches, d'un nouveau projet ou de nouvelles politiques impliquant des changements dans les ententes entre les établissements, etc.

Le 31 janvier 1980, le Comité de gestion révisa le mandat du Comité tripartite qu'il rebaptisa Comité tripartite de développement intellectuel du *Répertoire* de vedettes-matière de l'Université Laval. On demanda au Comité tripartite d'utiliser davantage les moyens informatiques du système d'UTLAS (validation des dossiers, correction, saisie...), de mettre au point des politiques, des règles et des procédures qui, une fois intégrées, constitueraient un manuel de catalogage pour les membres et, enfin, de mieux tenir compte des besoins et attentes des usagers du *Répertoire* tels que la Centrale des bibliothèques, la Bibliothèque administrative du ministère des Communications, etc. Ces mandats laissaient présager un avenir long et prometteur au Comité tripartite.

À la demande du Comité de gestion, le Comité tripartite fit un exercice qu'il n'avait jamais fait en quatre ans: il prépara un rapport annuel (1980-1981) et présenta un plan de travail pour l'année 1981-1982. Sous la supervision du Comité de gestion, les activités du Comité tripartite prenaient une allure de plus en plus officielle. Se doutait-on qu'elles tiraient à leur fin? La crise économique qui commençait, les contraintes budgétaires qui en découlaient, des réorganisations administratives, quelques tiraillements firent en sorte que le Comité tripartite cessa de se réunir

sans qu'on l'ait officiellement dissous. Il tint sa dernière réunion le 18 septembre 1980, moins de huit mois après que le Comité de gestion l'ait rebaptisé...

Noms géographiques

Si les vedettes-matière de nom commun du *Répertoire* étaient utilisées telles quelles par de nombreuses bibliothèques francophones ou bilingues à cause de l'effort constant de mise à jour qu'y consacrait l'Université Laval depuis plusieurs années, les noms géographiques, quant à eux, connaissaient un sort bien différent. Beaucoup étaient soumis aux *Règles de catalogage anglo-américaines (RCAA)*, règles qui faisaient l'objet d'interprétations et d'applications diverses par les bibliothèques. La coopération entre les bibliothèques du Québec pour le traitement des collections se butait à certains problèmes dont la divergence dans la présentation des noms géographiques et les insuffisances des *RCAA*. Pour pallier cette lacune, la CREPUQ créa le Sous-comité des noms géographiques chargé de travailler à la formulation française des noms de lieux.

Formé de représentants de la Bibliothèque nationale du Québec, de l'Université Laval, de l'Université McGill, de l'Université de Montréal et de l'Université de Sherbrooke, le Sous-comité des noms géographiques se réunit pour la première fois à Montréal le 16 octobre 1974. À cette occasion, chaque participant fit état de la pratique en usage dans sa bibliothèque. Le bilan ainsi obtenu montra une situation chaotique qu'il pressait de corriger. Le comité s'efforça d'établir des sources communes pour l'identification des noms géographiques et d'élaborer un code commun pour leur présentation. Deux rapports préliminaires furent suivis d'un rapport final, daté du 17 septembre 1976 et officiellement déposé lors d'une réunion de la CREPUQ, le 13 octobre suivant. Après l'avoir analysé, la CREPUQ référa ses questions, ses commentaires et le rapport lui-même au Groupe de travail des usagers québécois du système UNICAT/TÉLÉCAT. Ce groupe de travail, créé le 31 août 1976, avait pour mandat d'étudier toutes les questions relatives aux usagers québécois du système. Lors de sa réunion du 23 janvier 1978, il recommanda que «les membres de l'ancien Sous-comité des

noms géographiques formé par la CREPUQ [...] soient reconnus comme Sous-comité du Comité de fonctionnement [d'UNICAT/TÉLÉCAT] et qu'ils tiennent une réunion pour soumettre un rapport final dans les plus brefs délais»¹⁹.

Entérinant la recommandation, le Comité de fonctionnement et le Comité de gestion d'UNICAT/TÉLÉCAT proposèrent que l'étude des noms géographiques soit confiée à une équipe de travail relevant du consortium UNICAT/TÉLÉCAT plutôt que de la CREPUQ. Ainsi fut créé le Groupe de travail des noms géographiques, formé du même groupe de bibliothèques, McGill en moins, auquel se joignirent un délégué officiel de l'Office of Library Coordination du Conseil des universités de l'Ontario et des observateurs des Archives publiques du Canada et de la BNC. Le Groupe de travail remania le rapport «final» en tenant compte des questions et commentaires de tout un chacun et soumit son propre rapport en octobre 1978 en précisant qu'il s'inscrivait dans le cadre de l'interprétation des *RCAA*, de la pratique de la Library of Congress et de celles des membres francophones d'UNICAT/TÉLÉCAT. Il considérait ce rapport comme final tant et aussi longtemps qu'il ne serait pas revu à la lumière des *RCAA* // ²⁰. Cet outil de travail se présentait sous forme d'énoncés et de règles appuyés d'exemples et offrait une liste de sources servant à uniformiser le traitement. Son rapport déposé, le groupe cessa ses activités.

Comité des noms géographiques

Une autre question importante relative aux noms géographiques concernait leur versement dans le système d'UTLAS. Depuis quelques années, la Library of Congress intégrait les entités géographiques à sa liste de vedettes-matière. De son côté, la Bibliothèque de l'Université Laval avait toujours considéré les notices de ces entités comme devant faire partie d'un fichier d'autorité global. En conséquence, on incluait dans le *Répertoire* uniquement les entités politiques et administratives requérant des subdivisions particulières nécessaires à l'indexation des documents, par exemple Canada -- Histoire -- 1914-1918. Tout comme pour les vedettes de nom commun du *Répertoire*, la majorité des arguments favorisaient leur inclusion dans un fichier d'UTLAS et

même, pourquoi pas, dans le fichier RVM déjà constitué, d'autant plus que le contrat avec UTLAS ne donnait aucune indication précise sur le contenu de la banque de données.

Le 11 juin 1979, le Comité de gestion des vedettes-matière (Laval, Montréal, BNQ) se pencha sur cette question et forma un groupe d'étude qui tint une première réunion le 28 septembre 1979 à l'Université Laval. Le 31 janvier 1980, le Comité de gestion se réunit à nouveau pour nommer officiellement ce groupe «Comité des noms géographiques» et pour définir son mandat: réaliser l'intégration des noms géographiques au fichier d'autorité d'UTLAS, préciser les procédures de saisie dans chacun des trois établissements et assurer la mise à jour du dernier rapport sur les noms géographiques. Ce comité était composé d'un représentant de l'Université Laval, d'un de l'Université de Montréal et de deux de la BNQ et l'un de ces derniers en assumait la présidence. Les réunions trimestrielles se tinrent en alternance à Québec et à Montréal. À la demande expresse du Comité des noms géographiques, le Comité de gestion invita la BNC à participer activement aux travaux du Comité des noms géographiques avec les mêmes droits et devoirs que les autres. Acceptant l'offre, la BNC délégua un représentant.

Dans une lettre adressée au Comité de gestion des vedettes-matière le 2 septembre 1980, la présidente du Comité des noms géographiques demanda si l'agent de liaison du Comité de gestion jouerait auprès du Comité des noms géographiques le même rôle qu'il jouait au sein du Comité tripartite des vedettes-matière. Elle signala que les membres de son comité souhaitaient que ce rôle soit le même et que, puisque le Comité des noms géographiques relevait aussi du Comité de gestion des vedettes-matière, il y aurait lieu alors de retenir pour ce dernier la dénomination Comité de gestion des vedettes-matière et des noms géographiques. Dix jours plus tard, le Comité de gestion des

19. UNICAT/TÉLÉCAT, Groupe de travail sur les noms géographiques, *Rapport final*, octobre 1978, p. 1. (Inédit)

20. *Ibid.*

vedettes-matière répondit que le rôle de son agent serait le même et que l'appellation officielle du comité serait désormais Comité de gestion du *Répertoire de vedettes-matière*, étant entendu que le *Répertoire* devait contenir et les noms communs et les noms géographiques. Cette décision était importante dans la mesure où elle mettait un terme aux discussions concernant la publication d'un répertoire de noms géographiques distinct du *Répertoire*.

Le Comité devait «préciser les procédures de saisie dans chacun des trois établissements». Anodin à première vue, ce point du mandat soulevait la délicate question du partage de la responsabilité en matière de validation des noms géographiques. Avant de saisir ou de verser une notice dans un fichier d'autorité, il faut s'assurer de sa conformité aux normes en vigueur. Rappelons qu'il existe deux catégories de noms géographiques: les accidents géographiques tels les rivières, les lacs, les montagnes, et les entités politiques et administratives telles les pays, les provinces, les villes, qui ont la qualité d'auteur. Au tout début, en l'absence de la BNC, le Comité de gestion avait décidé de partager cette responsabilité entre la BNQ (noms québécois) et l'Université de Montréal (noms canadiens et étrangers).

Devenue membre du Comité des noms géographiques, la BNC avisa ses partenaires qu'elle créait et intégrait déjà les entités politiques et administratives canadiennes à son fichier d'autorité. De son côté, la BNQ revendiquait une sorte de copyright sur les notices d'entités politiques et administratives québécoises déjà stockées dans son fichier. Or, depuis 1973, la Bibliothèque de l'Université Laval détenait ce droit sur toutes les données du *Répertoire* qui incluait déjà une bonne partie de ces notices. En outre, le contrat passé entre Laval et UTLAS reconnaissait à Laval le droit exclusif de valider les vedettes contenues dans le fichier RVM.

D'autre part, l'Université de Montréal qui, à l'instar de Laval, avait largement contribué à la rédaction du rapport sur les noms géographiques depuis 1974, souhaitait non seulement maintenir mais accentuer sa participation en assumant la responsabilité de valider les noms des accidents géographiques canadiens et

étrangers et les noms des entités administratives étrangères, le reste étant du ressort des deux bibliothèques nationales. Ployant sous le fardeau que représentait la gestion du *Répertoire*, l'Université Laval ne cherchait guère de charge supplémentaire et ne pouvait qu'apprécier la volonté de l'Université de Montréal. Malheureusement, à cause d'un manque de ressources lié surtout aux contraintes budgétaires du début des années 80, cette collaboration n'a pas pu être poursuivie. Le Comité des noms géographiques tint sa cinquième réunion le 14 mai 1981 et une sixième le 13 avril 1984. À cette occasion, tous les membres reconnurent la pertinence de poursuivre le travail mais, pour diverses raisons, il leur était difficile d'assumer les tâches de la présidence ou du secrétariat. L'Université Laval accepta d'occuper l'une ou l'autre des deux fonctions étant donné la nature des ententes contractuelles existantes et l'intégration régulière des noms géographiques dans le fichier RVM d'UTLAS qu'elle effectuait depuis six mois. À l'unanimité, les membres déclarèrent que la mise à jour du *Rapport final* du Groupe de travail sur les noms géographiques devait constituer l'essentiel de l'activité du comité. On se quitta en convenant de se réunir au lieu et à la date qui seraient éventuellement fixés après qu'une décision du Comité de gestion du Répertoire de vedettes-matière concernant l'octroi de la présidence et du secrétariat soit prise. Ce fut la dernière réunion... Cette situation illustre bien l'inadéquation existant trop souvent entre des objectifs fort louables que veulent atteindre les bibliothèques et les ressources dont elles disposent. Ce manque de ressources est encore plus navrant lorsqu'il met en péril des projets coopératifs d'envergure qui ont pour but de construire à moindres coûts des systèmes dont peut profiter un vaste réseau de bibliothèques, grandes et petites.

Le 9 juin 1987, trois personnes représentant l'Université Laval et les deux bibliothèques nationales reprirent toutefois les discussions lors d'une session de travail informelle tenue à Montréal. Cette session se déroula sous forme de discussions et d'échanges sur les politiques et pratiques de travail au sein de chaque établissement. Il ne fut aucunement question du statut du Comité des noms géographiques, ni du *Rapport final*, ni des relations officielles entre les trois organismes.

Les personnes présentes exprimèrent le besoin d'une concertation plus fréquente et suivie pour discuter de manière «ad hoc» de cas concrets. Dès lors, coups de fil, communications écrites et rencontres se succédèrent à un rythme tel que naquit un nouveau Comité des noms géographiques regroupant l'Université Laval, la BNQ et la BNC, cette dernière défrayant les coûts de fonctionnement. On reconnut la BNQ responsable des noms géographiques québécois, la BNC responsable des entités politiques et administratives canadiennes autres que québécoises et l'on confia à Laval le soin de valider le reste, soit les accidents géographiques canadiens autres que québécois et les noms géographiques étrangers. Ce partage est toujours en vigueur. À force de régler de multiples cas concrets et de consigner par écrit les solutions trouvées, on en vint à rédiger un véritable manuel des noms géographiques qui remplaça le *Rapport final*. L'édition actuelle du *Répertoire* contient environ 27 000 noms géographiques.